

--:--:--

--:--:--

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

--:--:--

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIÈRES

--:--:--

Décret n° 05/OII du 7/01/85  
M.R.S./DGRST/DAAF

portant Titularisation et Nomination de Monsieur MFOUKOU-KESAKALA André, Attaché de Recherche Stagiaire des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ( Recherche Scientifique ) Année 1984.

Le Premier Ministre,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979;

Vu la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

DFP

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant les règlements sur la solde des fonctionnaires;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n°62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

DGB

Vu le Décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°63/81/FP du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

DCF

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31.12.74/abrogant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°82/842 du 16.9.82 portant statut particulier du personnel de la Recherche Scientifique ;

Vu le Décret n°84/856 du 8.2.84 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°84/860 du 20.2.84 portant organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 29/09/84

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur MFOUKOU-NTSAGALA André, Attaché de Recherche stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Recherche Scientifique) en service à Brazzaville, est titularisé au titre de l'année 1984 et nommé au 1<sup>er</sup> échelon de son grade, indice 830 pour compter du 31 mai 1984 - ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de la Recherche Scientifique,

Pierre Damien BOUSSOUKOU BOUMBA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGTFP.DFP	3
DGB	3
DCF	2
MRS	2
DERST	2
NVS	2
MFB	2
INTERESS	1
DOSSIER	3
SGCM.BC	2
ARCHIVES	2/26.-